

## > Grandes cultures : le contexte économique prime

Le contexte économique pèse de plus en plus lourd sur les choix individuels des exploitants. Variations des cours mondiaux, accords de l'Organisation Mondiale du Commerce et politique d'aide européenne font varier les assolements d'une année sur l'autre. Avec, bien sûr, un fait marquant entre les deux recensements, la réforme de la Politique Agricole Commune en 1992, consistant en une suppression des prix garantis aux producteurs, remplacés par une prime compensatrice à l'hectare pour les céréales et oléoprotéagineux et un gel obligatoire. Cette jachère aidée oscille entre 5 et 10% de la surface selon les années.



## > Plus de cultures de vente<sup>1</sup> dans la surface productive

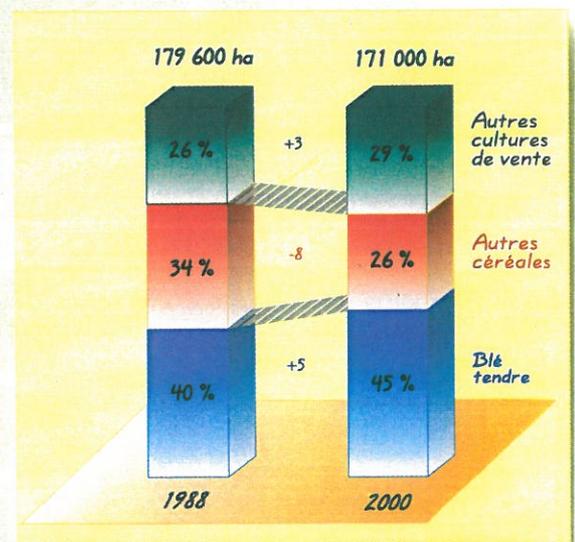
Alors que la surface réellement productive a diminué de 225 000 hectares sous la pression conjuguée de la baisse de la SAU et des surfaces immobilisées par la jachère, la surface allouée aux cultures de vente<sup>1</sup> n'a perdu que 86 000 hectares. Cette situation est permise par le recul des surfaces affectées aux productions fourragères dans leur ensemble et plus particulièrement des prairies permanentes.

	Superficie		Évolution 2000/1988	
	1988 (ha)	2000 (ha)	(ha)	%
Cultures permanentes	401 049	271 311	- 129 738	- 32
dont STH	360 657	236 312	- 124 345	- 34
Terres labourables	2 048 969	2 094 383	+ 45 414	+ 2
dont cultures de vente	1 796 369	1 709 924	- 86 445	- 5
fourrages	219 132	206 213	- 12 919	- 6
jachères	37 504	179 337	+ 141 833	+ 378
Superficie agricole utilisée	2 450 018	2 365 694	- 84 324	- 3

<sup>1</sup> culture de vente : toutes les cultures à l'exclusion des cultures fourragères

## > Le blé tendre tire son épi du jeu

Premier produit alimentaire échangé dans le monde et bénéficiant des recherches agronomiques les plus poussées, le blé tendre reste la base des assolements dans la région Centre. Culture bien maîtrisée, adaptée aux conditions locales et répondant bien aux stratégies d'intensification, il gagne encore cinq points sur l'ensemble des cultures de vente (à 45 %) et dix points sur l'ensemble des céréales (à 63 %). Il a notamment profité du recul du blé dur, qu'une aide spécifique permet de trouver encore, mais à 50 % du niveau de 1988.

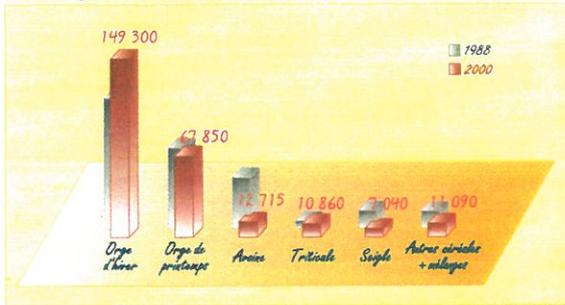


## > Les secondes pailles stables

Semées après un blé dans une rotation, les céréales dites de seconde paille restent stables à 259 000 hectares. En revanche, la répartition a changé, et l'orge a remplacé les autres céréales secondaires. L'orge d'hiver, à bons rendements et bien

commercialisée, gagne du terrain en plaine, tandis que l'orge de printemps, destinée à la brasserie joue un rôle de culture de diversification. Handicapés par leurs faibles rendements, avoine et seigle poursuivent leur déclin. Le triticale a progressé auprès des éleveurs. Le millet trouve ses marques en Sologne.

### L'orge d'hiver renforce sa deuxième place



## > Tournesol en 1988, colza en 2000

### Assolement régional grandes cultures

	1988	2000
Blé tendre	715 351	764 644
Blé dur	103 703	56 275
Total orge	176 644	217 146
dont orge d'hiver	108 939	149 296
orge de printemps	67 705	67 850
Avoine	42 890	12 713
Triticale	6 257	10 859
Seigle	14 949	7 040
Total maïs	252 261	133 613
dont maïs grain sec	170 274	38 953
maïs grain irrigué	81 987	94 660
Betteraves industrielles	25 300	24 804
Colza	127 383	266 010
Tournesol	214 730	105 583
Total pois et protéagineux	73 448	63 418
dont pois sec	///	41 627
pois irrigué	///	21 791

Les oléagineux dépassent de peu leur niveau de 1988 mais cette réalité masque des mouvements de forte amplitude. Le tournesol, au sommet de la vague en 1988, n'a cessé de perdre du terrain depuis. Par contre la réforme de la Pac et les nouvelles variétés de colza ont permis une progression des mises en culture jusqu'en 1998, avec un déclin amorcé depuis suite à une baisse des aides compensatoires. Attention, les surfaces en colza comprennent le colza industriel, prépondérant parmi les 66 000 hectares de cultures industrielles sur terres gelées.

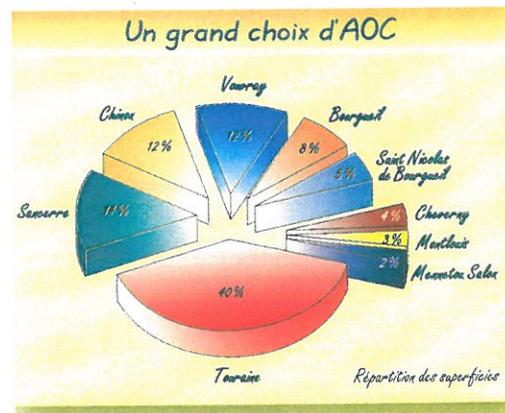
## > La surface fourragère principale recule

La surface fourragère principale a diminué beaucoup plus fortement que les effectifs animaux. C'est la prairie naturelle qui a le plus reculé, tandis que le maïs ensilage s'est quasiment maintenu. La prairie temporaire est la seule à avoir progressé, tandis que la prairie artificielle s'est effondrée. La séparation se creuse entre les vaches laitières nourries au maïs et les animaux à viande (bovins et ovins) qui continuent majoritairement à être alimentés à l'herbe.

Le recul du maïs ensilage est plus faible que celui des vaches laitières. En revanche la disparition du tiers des prairies naturelles a trois origines : la cession à des non agriculteurs, le choix de nombreux producteurs de renforcer les cultures de ventes plutôt que l'élevage, et l'intensification relative des pratiques fourragères. Cette intensification se mesure par le recours beaucoup plus fréquent aux engrais, notamment minéraux, et par la stratégie de labourer les prairies dont l'état ou la productivité ne sont plus jugés satisfaisants. L'Indre, qui représente un tiers de la prairie naturelle régionale, et la moitié de la prairie semée, est caractéristique de ce phénomène : en 1988, 40 % des prairies étaient déjà issues de semis, le ratio est aujourd'hui monté à 55 %. Autre phénomène, la généralisation des achats de protéines à l'extérieur (aliments) se mesure par la disparition des prairies artificielles et des légumineuses fourragères.

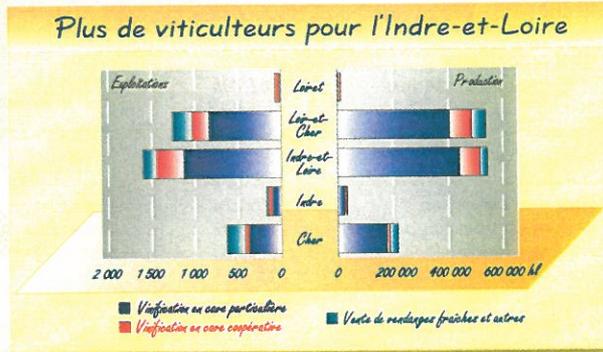
## > Une restructuration de la viticulture vers les appellations

En 2000, 2 579 viticulteurs exploitent 20 298 hectares de vignes en AOC. Depuis 1988, la région Centre enregistre une diminution de 57 % des producteurs mais constate une augmentation de 20 % des surfaces déclarées en AOC. La surface totale reste stable, ainsi les vignes d'appellation remplacent celles destinées à la production sans signe de qualité. Avec une production de plus d'un million d'hectolitres, l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher disposent de 80 % de la capacité régionale. Le premier département comprend des appellations renommées telles que le Chinon (2 257 hectares), le Vouvray (2 179 hectares), le Bourgueil (1 380 hectares) qui constituent l'essentiel de la production. Le second s'appuie plus particulièrement sur l'appellation Touraine qui représente 75 % des surfaces recensées. De plus, 1 200 hectares, principalement destinés à la production de vin de pays complètent la capacité de ce département. Contrairement à l'Indre-et-Loire, seule 55 % de la production est vinifiée en appellation. Enfin, dans le Cher, la viticulture est presque exclusivement représentée par les 2 615 hectares de Sancerre.



## > D'abord les caves particulières

Deux tiers des producteurs vinifient 80 % de la vendange régionale en cave particulière. Le Cher et l'Indre-et-Loire optent plus volontiers pour ce système. Le Loir-et-Cher vend encore l'équivalent de plus de 51 000 hectolitres de vendange fraîche à des tiers. Dans ce département la vinification en cave particulière ne correspond qu'à 76 % de la production, soit six points de moins que l'Indre-et-Loire. En matière de vinification, le Loiret se distingue car les deux tiers de sa production passent par l'intermédiaire de coopératives. Leur importance reste toute relative dans les autres départements.



## Des exploitations plus grandes tournées vers les appellations

	Nombre d'exploitations		Surface (ha)		Surface moyenne par exploitation (ha)	
	1988	2000	1988	2000	1988	2000
Vigne ensemble	12 975	5 593	23 110	23 017	1,78	4,12
dont vigne d'appellation	3 591	2 579	16 796	20 298	4,68	7,87
<b>Exploitations avec vigne déclarée en appellation</b>	<b>27,7 %</b>	<b>46,1 %</b>	<b>72,7 %</b>	<b>88,2 %</b>	///	///

## > Deux tiers de la production commercialisée en vrac

La vente en vrac reste prépondérante dans la région, avec 698 000 hectolitres commercialisés de cette façon. Seul le Cher écoule 80 % de sa production en bouteilles. Or la vente de vin en vrac représente 80 % des débouchés du Loir-et-Cher, mais seulement deux tiers de la commercialisation de l'Indre-et-Loire. Ainsi, en 2000, le Loir-et-Cher produit 100 000 hectolitres de vin en vrac de plus que l'Indre-et-Loire. Un peu moins de 17 % du vin (193 000 hectolitres) du Centre est commercialisé sans intermédiaire. Viennent en second lieu les magasins traditionnels afin d'écouler la production locale. Par contre, 23 % du Sancerre se vend directement à la ferme.

## > L'arboriculture en région Centre : une affaire de pommes

En 2000, 739 arboriculteurs exploitent 5 714 hectares de vergers dont 80 % des surfaces en pommiers. Les poiriers, avec 838 hectares et quelques cerisiers constituent l'essentiel du reste de la production. L'arboriculture

*Les arboriculteurs pionniers en matière de CTE*  
Dès le début 2001, 15 % des producteurs de pommes de la région, soit un tiers de la surface recensée, avaient signé un CTE. Les arboriculteurs inscrits dans la démarche du CTE valorisent 1 600 hectares de pommiers et 103 de poiriers. Les producteurs de l'Indre-et-Loire signataires d'un tel contrat représentent la moitié de la surface en verger de leur département. Les exploitants du Cher avec 621 hectares de pommiers se sont aussi engagés pour un tiers de la surface valorisée.

n'échappe pas au phénomène de concentration partout rencontré. Le nombre d'arboriculteurs a été divisé par plus de cinq en vingt ans. Par contre, la région n'enregistre qu'une diminution d'un tiers de son verger. La surface moyenne par exploitation passe de deux hectares à presque huit. Avec une diminution de seulement 20 % des surfaces en pommiers,

cette production résiste mieux que les autres. La production demeure très localisée, ainsi un tiers de la surface régionale se situe dans le canton de Saint-Martin-d'Auxigny (Cher). Elle se singularise aussi par une surface moyenne par exploitation de plus de 17 hectares contre 7 sur l'ensemble de la région. Plus généralement, sept cantons regroupent les trois quarts de la surface de pommiers.

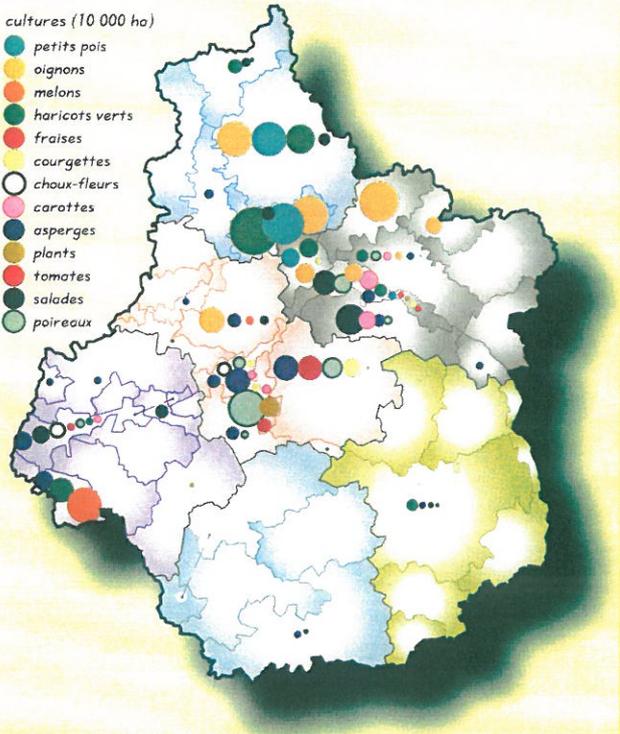
Évolution des vergers dans la région Centre

	Nombre d'exploitations			Superficie (ha)			Superficie moyenne		
	1979	1988	2000	1979	1988	2000	1979	1988	2000
Cerisiers	634	316	180	244	218	246	0,38	0,69	1,37
Pêchers	306	95	70	62	38	27	0,20	0,40	0,39
Pruniers	551	99	78	67	30	26	0,12	0,30	0,33
Poiriers	1 795	743	373	2 029	1 321	838	1,13	1,78	2,25
Pommiers	3 601	1 192	630	6 493	5 640	4 577	1,80	4,73	7,27
<b>Total vergers '6 espèces'</b>	<b>4 014</b>	<b>1 387</b>	<b>739</b>	<b>8 897</b>	<b>7 248</b>	<b>5 714</b>	<b>2,22</b>	<b>5,23</b>	<b>7,73</b>
Part des pommiers	90 %	86 %	85 %	73 %	78 %	80 %			

## > Les légumes de plein champ au nord, les maraîchers au centre

cultures (10 000 ha)

- petits pois
- oignons
- melons
- haricots verts
- fraises
- courgettes
- choux-fleurs
- carottes
- asperges
- plants
- tomates
- salades
- poireaux



En 2000, les légumes de plein champ se cultivent en Beauce. Par contre, le maraîchage se situe autour d'Orléans. Les fraises restent en Sologne ainsi que les asperges. L'Eure-et-Loir valorise respectivement deux tiers de la surface en haricots verts, 80 % de celle en petits pois et 43 % des oignons. Par contre, 75 % des poireaux sont cultivés dans le Loir-et-Cher. Les 265 hectares de fraises restent localisés en Sologne. Si les asperges demeurent majoritairement associées à cette région agricole, les beaucerons dans un souci de diversification en cultivent 62 hectares. A l'opposé, le maraîchage reste localisé dans le Val de Loire ou les petites régions agricoles limitrophes. Ainsi un tiers des carottes, la moitié des salades et la plupart des betteraves potagères sont situées autour d'Orléans. Par contre, la petite région agricole du Richelais dans l'Indre-et-Loire recense 88 % des surfaces en melon.